

10 Faits divers & Justice

Tentative de meurtre à Port-Gentil

Elle assène cinq coups de couteau à son nourrisson

J.P. A.

Port-Gentil/Gabon

Lydie Sanguiliba, Gabonaise de 32 ans, pensait ainsi mettre un terme aux "mauvaises paroles" que lui proférait sans arrêt, ses parents au sujet de l'entretien de sa propre fillette.

LE lundi 22 février dernier, à Port-Gentil, le quartier "Cité Satom" était en émoi, à la suite de la tentative de meurtre orchestrée par Lydie Sanguiliba, Gabonaise de 32 ans, sur sa propre fillette d'un an, à qui elle a asséné, vraisemblablement sans regret, cinq coups de couteau au ventre.

Selon nos sources, Lydie Sanguiliba, sans emploi, vit avec son enfant chez sa grande-sœur, Marie Euphrasie M.D. Un jour, alors que

cette dernière vient de rentrer à la maison, elle constate que sa sœur cadette n'a pas donné à manger à son nourrisson. La dame, mécontente de cette attitude, réprimande donc vertement la mère de l'enfant.

Mais c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, Sanguiliba se laissant aller à une colère noire. En effet, pendant que l'on croit l'incident clos, la sœur-aînée s'étant d'ailleurs retirée, la jeune femme s'empare de son enfant et sort du domicile, sans rien dire à personne, munie d'un couteau pris à l'extérieur de la maison. Entre-temps, le concubin d'Euphrasie M. D., qui a suivi les faits et gestes de sa belle-sœur, tente de lui arracher le bambin des mains. Mais la jeune femme, furieuse, le menace avec son arme blanche, au point que l'homme finit par reculer. Lydie Sanguiliba prend en



Photo : Jean-Paulin ALLOGHO

Avec 8 gosses à 32 ans, Lydie Sanguiliba ne supportait plus qu'on la recadre pour le bien de sa propre progéniture.

suite une direction inconnue, le nourrisson toujours dans les bras.

Quelques instants plus tard, Marie Euphrasie est informée, par une voisine, de ce que sa sœur aurait été aperçue à bord d'un taxi, avec l'enfant ensanglantée. Les membres de la famille entreprennent alors des recherches, sans succès. Ils ont tout de même la confirmation à travers un passant, qui

leur apprend que la mise en cause vint de se rendre à l'hôpital de Ntchengué à bord d'un taxi.

Informés de la situation, les éléments de police du commissariat central se déplacent sur les lieux. Le certificat médical délivré par le médecin ayant pratiqué l'intervention chirurgicale, indique que le foie de l'enfant a été touché et que son état de santé nécessite plu-

sieurs jours de soins intensifs.

La mère est donc interpellée, puis conduite au poste de police, où elle reconnaît, sans ambages, les faits qui lui sont reprochés. Notamment, ceux d'avoir donné, à cinq reprises, des coups de couteau à la fillette au niveau du ventre, à l'aide d'un couteau. Elle déclare aux policiers qu'elle voulait "tuer" sa progéniture, dans le seul but de mettre un terme aux "mauvaises paroles" - sans dire lesquelles -, que lui proférait sans arrêts, ses parents au sujet de l'entretien de sa propre fillette. « *Après mon enfant, je devais ensuite me suicider* », précise-telle.

Mais selon certaines indiscretions, Lydie Sanguiliba n'en serait pas à son premier coup de tentative de meurtre sur son propre enfant. A Lambaréné, il y a quelques années déjà, elle aurait tenté de mettre fin aux jours de

l'un de ses autres enfants, en voulant lui faire éclater la tête par placage au sol à plusieurs reprises. Et lorsque son frère a voulu extirper le malheureux de l'emprise maternelle, Sanguiliba ne s'est pas fait prier pour lui asséner un coup de chevron sur la face, causant ainsi à ce dernier une énorme blessure sur le visage.

Selon des membres de sa famille, Lydie Sanguiliba souffrirait de troubles épileptiques. D'où ses agissements pour le moins extrêmes. Des arguments rejetés par les autorités judiciaires, auxquels aucun document y relatif ne leur a été présenté pour justifier l'état de santé de cette mère de huit enfants. Présentée jeudi dernier devant le procureur de la République, elle a donc été placée sous mandat de dépôt à la prison centrale, pour tentative de meurtre, en attendant son jugement.

Usage de faux

Zam Ndong et le coup de pouce tordu d'une magistrate retraitée

COE

Libreville/Gabon

MALGRÉ la crise économique qui l'accable aujourd'hui, le Gabon reste toujours prisé par de nombreux Africains, qui n'hésitent pas à braver tous les dangers pour débarquer sur son sol. Ainsi de Jean Cyrille Zam Ndong, 32 ans, Camerounais vivant à Port-Gentil, où il exerce comme technicien audiovisuel et graphiste. Il a été interpellé le jeudi 18 février à la mi-journée, au service des passeports de la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) et mis à la disposition de la direction du contrôle de l'Immigration (DCI).

Il lui est reproché d'avoir usé de fausses pièces d'état civil, pour tenter de se faire

établir un passeport, de déclarations mensongères et de défaut de carte de séjour. Il a été placé la semaine dernière sous mandat de dépôt, à la prison centrale de Libreville.

Jean Cyrille Zam Ndong raconte que c'est en 2012, venant du Cameroun où il vit avec son père, qu'il arrive au Gabon, à la recherche de sa "mère biologique". Une certaine Ruth Obiang, qui serait établie à Port-Gentil, mais jamais retrouvée, jusqu'à ce jour. Son voyage, par voie maritime et de façon clandestine, se déroule sans incident jusque dans la capitale économique, où ses recherches s'avèrent infructueuses.

Mais conscient de sa situation de "sans-papiers", il fait la connaissance d'un certain Steeve. Il sollicite les services de ce dernier pour être en règle avec la législation nationale. Steeve n'étant pas à mesure de le



Photo : COE

A 32 ans, Jean Cyrille Zam Ndong dit être clandestinement venu au Gabon à la recherche de sa "mère biologique".

faire, le met en relation avec une magistrate retraitée du tribunal de Port-Gentil.

Celle-ci lui propose de chercher une femme de bonne foi qui accepterait de l'adopter pour que les démarches soient entamées. Une belle opportunité que Zam Ndong n'hésite pas à saisir en se rapprochant d'une certaine P.K.N., une femme de sa com-

munauté religieuse, qui accepte.

Le dossier étant constitué, la magistrate entame les démarches juridico-administratives, en contrepartie d'une somme de 1 million 350 000 francs. Et au bout d'un certain temps, le mis en cause entre en possession de ses documents, dont un certificat de nationalité gabo-

naise.

Il y a quelques jours, O.A.N., la magistrate, lui dit qu'elle est sur le point de se rendre à Libreville pour certains dossiers. Elle lui suggère alors de se faire établir une carte nationale d'identité et un passeport, se targuant d'avoir une connaissance au service des passeports, qui peut le faire au bout de trois jours. Une proposition que Zam Ndong accepte à cœur joie. Mais une fois au service compétent, le dossier de Jean Cyrille Zam Ndong est rejeté, parce qu'il manque une attestation d'emploi.

Ce qui n'est pas un problème pour O.A.N., qui se porte garante pour lui établir la prise en charge. Toutefois, lorsqu'il retourne au service des passeports pour déposer le dossier, il est surpris d'entendre que les documents soumis à l'examen de l'agent souffrent d'incohérences sur

la filiation du demandeur.

À la question de savoir qui lui a fait la prise en charge, l'intéressé donne le nom de la magistrate. Une révélation qui est pour le moins troublante pour les agents, étant donné que celle-ci l'a déjà fait pour un autre dossier.

Appelée pour répondre de cet acte devant le mis en cause, dame O.A.N. jure n'avoir jamais rencontré un tel visage de sa vie. Abandonné à son triste sort et sans moyens de défense, Zam Ndong est alors interpellé. Contactée à son tour pour la même affaire, P.K.N. avoue avoir donné son accord de principe pour l'adoption, mais elle ajoute qu'elle pensait que celle-ci se faisait dans les règles de l'art. Ayant aussi été éconduite, c'est devant un tribunal qu'elle tentera de convaincre les jurés de sa bonne foi.

Usurpation de titre à Moanda

Tatikani Paul Valérie, faux lieutenant de la Documentation

SCOM

Libreville/Gabon

IL voulait gagner plus d'argent de manière indue, mais il a été rattrapé par ses actes ignominieux. Paul Valérie Tatikani, Gabonais de 45 ans, informaticien sans emploi, a été interpellé le samedi 20 février dernier, par les policiers du commissariat de Moanda. Déferé deux jours plus tard devant le parquet de la province, pour s'être fait passer pour un lieutenant de police, exerçant au sein de l'antenne de la Documentation du département de la Lebombi-Leyou, Tatikani a été admis au centre de détention de Franceville, où il attend sa comparution devant un tribunal.

Des plaintes pour escroque-

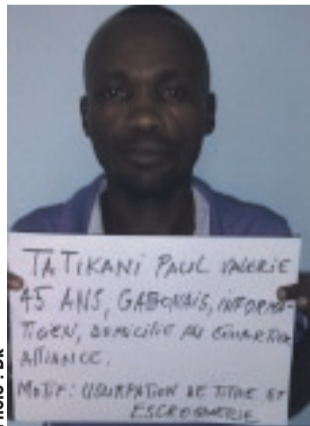


Photo : DR

Paul Valérie Tatikani dans les locaux du commissariat de Moanda.

rie, déposées au commissariat de Moanda, seraient à l'origine des déboires judiciaires de sieur Tatikani. En effet, dans sa requête, M. T., l'un des plaignants d'origine malienne, informe les li-

miers de ce que le mis en cause, qui voulait occuper sa maison en location, l'aurait approché en brandissant sa qualité d'agent des services de la Documentation. C'est au cours de cette entrevue que Tatikani propose son aide au Malien, en vue d'obtenir un certificat de nationalité gabonaise.

Pour ce petit service, le faux lieutenant de police exige du promoteur immobilier la somme de 30 000 francs. Mais après avoir empoché l'argent, Paul Valérie Tatikani commence à se faire rare dans la ville. Une attitude qui sidère le Malien, car il ne parvient plus à le joindre au téléphone.

Dans une autre plainte pour abus de confiance, un opérateur économique de la localité rapporte aux flics que le faux Officier de police judiciaire (OPJ) aurait aussi fait

prévaloir ses titres et qualités, dans le but d'acquiescer à crédit un salon d'une valeur marchande de 400 000 francs. Sauf que, jusqu'au jour de son arrestation, Paul Valérie Tatikani n'avait encore versé aucun centime à l'homme d'affaires.

Pis, le témoignage au poste de police de P. M., un ami d'enfance du présumé escroc, est venu définitivement sceller le sort de ce dernier. « *Lors d'un entretien, le mis en cause aurait confié à son compagnon de jeunesse que sa situation administrative avait considérablement évolué, depuis qu'il a intégré les rangs des Forces de police nationale. Mieux, qu'il est d'autant plus à l'abri du besoin avec son affectation à l'antenne départementale de la Documentation de Moanda* », rapporte une source policière.

